

## Engagement de l'administration sur un protocole en 2023 et mesures indemnitaires spécifiques

**Dans un contexte difficile pour les personnels, notamment en raison d'une inflation élevée mais aussi de l'absence de dialogue social depuis trop longtemps, les syndicats ont repris la main et obtenu quelques avancées.**

**Alors que la DGAC n'avait proposé que des mesures en faveur des ICNA en réponse au SNCTA, l'UNSA s'est mobilisée pour les autres personnels qu'elle représente.**

### La pression exercée par les Syndicats

Plusieurs rencontres avec le Directeur Général et le Secrétariat Général n'avaient pas permis d'avancer sur des revendications formulées par l'UNSA Aviation Civile en faveur des personnels DGAC.

Alors qu'elle s'interrogeait sur les actions à entreprendre, le SNCTA a déposé un préavis de grève qu'il a levé mardi matin après avoir obtenu des effectifs et des revalorisations pour les seuls ICNA.

L'UNSA Aviation Civile était aussi en action et avait

déposé également des préavis de grève (lundi : UNSA ICNA et UNSA IESSA – mardi : UNSA UTCAC).

L'UNSA ICNA et l'UNSA IESSA communiqueront vers les personnels qu'ils représentent, mais l'UTCAC, pour sa part, a obtenu des avancées pour les personnels qu'elle représente sauf pour les Attachés, la DGAC ne proposant des mesures que pour les corps techniques.

**Pour l'UNSA UTCAC, l'exclusion des Attachés et des personnels administratifs est totalement anormale et scandaleuse !!!**

### Les demandes de l'UNSA UTCAC

L'UNSA UTCAC demande depuis longtemps une reprise d'un VRAI dialogue social mais l'administration jouait la montre et se montrait évasive.

Aujourd'hui,

**L'administration a acté qu'un protocole serait négocié en 2023.**

Par ailleurs, alors que le SNCTA, qui pourtant fait les yeux doux aux TSEEAC à l'approche des élections, n'avait obtenu des mesures que pour les ICNA, l'UNSA UTCAC a obtenu une revalorisation pour l'ensemble des TSEEAC ainsi que pour les IEEAC.

**Une augmentation de 3,5% des primes des TSEEAC et des IEEAC sera appliquée dès le 1er janvier 2023.**

En complément,

**Une prime d'intéressement basée sur des critères de performances sera versée en fin d'année pour un montant annuel maximal de 450€ pour les TSEEAC et de 600€ pour les IEEAC.**

**L'UNSA UTCAC sera vigilante quant aux conditions de délivrance du montant annuel versé puisqu'il s'agit d'un montant maximal.**

**Nos revendications pour les Attachés, qui sont pourtant cadres y compris dans des services techniques, n'ont, elles, pas été retenues par l'administration qui a limité le périmètre des mesures aux seuls corps techniques.**

### La clause de revoyure

Les discussions sur les effectifs étant déjà avancées pour les ICNA et les IESSA, l'accord fixe des recrutements pour ce qui les concerne.

En revanche, alors que l'UNSA UTCAC tire la sonnette d'alarme sur la baisse continue des effectifs TSEEAC depuis plusieurs années, la DGAC a repoussé ce sujet aux discussions protocolaires.

De même, elle n'a pas répondu à nos demandes concernant le blocage tant de l'avancement (TSEEAC et IEEAC) que de l'accès aux emplois fonctionnels.

**Ces sujets essentiels pour la carrière des agents doivent être traités en priorité dans le calendrier protocolaire et de façon forte.**

**Au vu de ces éléments, l'UNSA UTCAC a levé le préavis de grève qu'elle avait déposé et attend de pied ferme le début des négociations.**